

PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 30 JUILLET 2020

L'An DEUX MILLE VINGT, le 30 JUILLET à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Coulemelle, sous la présidence de

Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames **PATRICE-BOURDELLE** Christine, **ROSE** Maryse-Corrinne, **MONTIGNY** Sylvie (suppléante de **M. LECONTE** Yves-Robert), **PREVOST** Anne-Marie, **BLIN** Monique, **RIHET** Anne, **DAMAY** Lydie, **TESTART** Laëtitia, **RAMON** Marie-Gabrielle, **DEMORSY** Roselyne

Messieurs **DURAND** Pierre, **BLIN** Nicolas, **LECOINTE** Jean-Noël, **COTTARD** Yves, **DESROUSSEAU** Eric, **RIGAUX** Olivier (suppléant de **Mme MENARD** Sergine), **CAPELLE** Hubert, **BOUCHER** Michel, **DELANAUD** Stéphane, de **CAFFARELLI** Christian, **VAN OOTEGHEM** J. Michel, **GERVOISE** Maximilien (suppléant de **GAWLIK** Jérémy), **LAVOINE** Nicolas, **DOVERGNE** Alain, **WALLET** Joël, **SURHOMME** Alain, **BEAUMONT** Joël, **LEVASSEUR** Roger, **VERONT** Fabrice, **DEPRET** Patrick, **DUTILLEUX** Olivier, **JUBERT** Patrick, **BERTHE** Pascal, **HOLLINGUE** Rémy, **M. BOQUET** Cédric (suppléant de **LEGRAND** Marc), **DARCIS** Philippe, **TOURNIQUET** Gautier, **LESCUREUX** André, **DAMAY** Jean-Michel, **CHANTRELLE** Brice, **HEYMAN** Christophe, **MOURIER** Francis, **VIOLLETTE** Paul, **LAMOTTE** Dominique, **NOCHEZ** Didier, **PARENTY** Vincent, **VAN DE VELDE** Michel, **M. LOUIS** Eric (suppléant de **MIANNE** Michel), **WABLE** Vincent, **SZYROKI** Jacky, **LEFEVRE** Serge (suppléant de **CLEMENT** Dominique), **BENONY** Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme PATRICE-BOURDELLE Christine de **Mme DOUAY** Sonia, **M. CAPELLE** Hubert de **Mme ATTAGNANT** Hélène, **M. MOURIER** Francis de **Mme PERONNET** Fabienne, **M. BEAUMONT** Joël de **M. CARON** Hubert, **M. JUBERT** Patrick de **Mme BERTOUX** Julia, **Mme DAMAY** Lydie de **M. DEMOUY** Bertrand, **M. LAMOTTE** de **Mme RIQUIER** Ludivine, **M. NOCHEZ** Didier de **MEGLINKY** Philippe, **M. SYROKI** Jacky de **M. LEROY** Jean-Maurice, **M. BOUCHER** Michel de **MAROTTE** Philippe

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames **DOUAY** Sonia, **MARCEL** Marie-Hélène, **MENARD** Sergine, **ATTAGNANT** Hélène, **PERONNET** Françoise, **BERTOUX** Julia, **RIQUIER** Ludivine, **GAUDECHON-LAMOUREUX** Mélodie

Messieurs **CHARLES** Gilles, **GAWLIK** Jérémy, **CARON** Hubert, **LECONTE** Yves-Robert, **TEN** Franck, **M. LEGRAND** Marc, **DEMOUY** Bertrand, **LOGEART** Johan, **MEGLINKY** Philippe, **LEROY** Jean-Maurice, **MAROTTE** Philippe, **GAWLIK** Jérémy, **MIANNE** Michel, **CLEMENT** Dominique

M. DOVERGNE Alain, Président de la CCALN accueille les conseillers communautaires, **M. SQUIBAN** Trésorier Principal, et leur souhaite la bienvenue.

Mme GOES Marie-Bernadette, Maire de la commune de Coulemelle souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires. Elle explique que la salle des fêtes accueille habituellement la cantine et la garderie pour le regroupement de Grivesnes.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut débiter.

Mme DAMAY Lydie, conseillère de la commune de Moreuil et déléguée « Bien vieillir », tiendra le secrétariat de séance.

POINT 1 : DEBATS D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

M. DOVERGNE explique que le budget de la CCALN n'est pas très reluisant entre l'augmentation des dépenses suite à l'harmonisation des rémunérations du personnel et la baisse des recettes. Il s'agit là d'un budget subi, les Vice-présidents sortants n'ont pu présenter aucun projet de même pour la nouvelle équipe, 2020 sera considérée comme une année blanche. Néanmoins, **M. DOVERGNE** reste optimiste et préfère voir le verre moitié à plein, plutôt qu'à moitié vide. En effet 2020, aura aussi vu la naissance d'un vrai territoire CCALN depuis le 16 juillet.

M. DOVERGNE annonce qu'un questionnaire sera envoyé aux élus, il souhaiterait une réponse pour le 18 septembre afin de pouvoir disposer d'une base de travail pour la Conférence des Maires, qui aura lieu le 24 septembre. Cette réunion permettra de voir les points d'accord et de rejet.

Des groupes de travail seront également constitués. M. DOVERGNE propose que ces groupes soient ouverts à tous, dans la limite d'un représentant par commune (conseiller municipal ou communautaire). Ces groupes permettront de réfléchir sur les projets à venir, dans un esprit de démocratie.

Il indique que le dernier Conseil communautaire aura lieu le 17 décembre 2020, ce dernier permettra de définir les grandes lignes du mandat. Chaque Vice-Président présentera ses projets pour les années à venir. Il faut préparer l'avenir pour les successeurs. Il insiste sur le principe de travailler ensemble, pour construire et non détruire. Tout le territoire doit être couvert.

M. BLIN Nicolas, conseiller communautaire d'Ailly sur Noye, demande si le Président accepterait la constitution potentielle d'une commission avec 47 membres. Il demande également que l'audit du cabinet soit diffusé aux élus.

M. DOVERGNE explique que dans les faits tous les élus ne viendront pas aux groupes de travail. Il ajoute que cette ouverture est nécessaire pour l'expression de la démocratie. Concernant l'audit, la CCALN fournira l'ensemble des données. Il souhaite remercier Lucie DOUCHET, pour le travail important sur le compte administratif et budget primitif. Il ajoute que le prochain budget sera l'occasion de mener un vrai DOB.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Prend acte de la tenue du DOB 2020 et des éléments transmis composant le ROB 2020,
- Autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POINT 2 : COMPTES DE GESTION 2019

M. LAMOTTE, Vice-Président Finances, expose aux membres du Conseil Communautaire que les comptes de gestion annexés sont établis par le Trésorier de Moreuil à la clôture de l'exercice 2019.

Après vérification, les comptes de gestion, établis et transmis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs de l'EPCI.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de l'ordonnateur et les écritures des comptes de gestion du Receveur municipal,

M. BLIN a posé plusieurs questions, les réponses ont été envoyées à l'ensemble des élus en complément.

M. LAMOTTE s'excuse de l'absence de présentation par power point, en raison des délais assez contraints. Le compte de gestion a été reçu tardivement par les services de la CCALN.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstention : 1 : M. LOUIS) le Conseil Communautaire :

- Approuve les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 du Budget Général et Budgets annexes : BA Bonneterie, BA complexe sportif et culturel, BA Luce, BA Crèche Coquille de Noye, BA Déchets ménagers, BA Zone d'Hangest, BA Zone de Moreuil, BA Zone d'Ailly sur Noye, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de l'EPCI pour le même exercice et figurant en annexes.
- Dit que les comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.
- Autorise le Président à signer les comptes de gestion 2019.

POINT 3 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Comme prévu par les textes, M. DOVERGNE quitte la séance et le Conseil Communautaire se poursuit sous la présidence de M. LAMOTTE.

M. LAMOTTE effectue la présentation de l'ensemble des comptes administratifs.

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2019

♦ BUDGET PRINCIPAL

↳ **Résultats / Section de Fonctionnement**

Le déficit de la section de Fonctionnement pour l'année 2019 s'établit à hauteur de **440 735.54 €**.

Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2018, à savoir **1 687 513.19 €** et compte tenu de la part affectée à l'investissement au BP 2019 : **512 148.72 €**, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **734 628.93 €**.

↳ **Résultats / Section d'Investissement**

L'excédent de la section d'Investissement pour l'année 2019 s'établit à hauteur de **311 498.78 €**.

Compte tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2018, à savoir **61 875.64 €**, l'excédent cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **249 623.14 €**.

↳ **Résultats du budget général**

Le résultat de l'année 2019 présente un déficit de **129 236.76 €**

(= - 440 735.54 + 311 498.78)

Le résultat cumulé de clôture présente un excédent cumulé de **984 252.07 €**

(= 1 625 637.55 – 512 148.72 -129 236.76)

♦ **BUDGET ANNEXE DE LA BONNETERIE**

↳ **Résultats**

Le déficit de la section de Fonctionnement pour l'année 2019 s'établit à hauteur de **90.28 €**.

Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2018, à savoir : **157 011.40 €**, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **156 921.12 €**.

♦ **BUDGET ANNEXE COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL**

↳ **Résultats / Section de Fonctionnement**

L'excédent de la section de Fonctionnement pour l'année 2019 s'établit à hauteur de **100 329.94 €**.

Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2018, à savoir **125 670.97 €**, en totalité affectée à l'investissement, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement, s'établit à hauteur de **100 329.94 €**.

↳ **Résultats / Section d'Investissement**

L'excédent de la section d'Investissement pour l'année 2019 s'établit à hauteur de **71 660.49 €**.

Compte tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2018, à savoir **395 370.68 €**, le déficit cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **323 710.19 €**.

↳ **Résultats du budget annexe Complexe sportif et culturel**

Le résultat de l'année 2019 présente un excédent de **171 990.43 €**.

(= 100 329.94 + 71 660.49)

Le résultat cumulé de clôture présente un déficit de **223 380.25 €**.

(= 100 329.94 – 323 710.19)

♦ **BUDGET ANNEXE DE LA LUCE RU MARGOT ET L'EQUIPEE**

↳ **Résultats / Section de Fonctionnement**

Le déficit de l'année 2019 de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **594.98 €**.

Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2017, à savoir **12 579.75 €**, partiellement affectée à l'investissement pour un montant de **4 691.80 €**, l'excédent cumulé s'établit à hauteur de **7 292.97 €**.

↳ **Résultats / Section d'Investissement**

L'excédent de l'année 2019 de la section d'investissement s'établit à hauteur de **4 691.80 €**.

Compte tenu de l'excédent de la section d'Investissement au Compte Administratif 2018, à savoir **768.20 €**, l'excédent cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **5 460.00 €**

↳ **Résultats du budget annexe de la Luce, Ru Margot, Ru de l'Equipée**

Le résultat de l'année 2019 présente un excédent de **4 096.82 €**

Le résultat cumulé de clôture présente un excédent de **12 752.97 €**
(= 5 460.00 + 7 292.97 €)

♦ BUDGET ANNEXE CRECHE COQUILLE DE NOYE

↳ *Résultats / Section de Fonctionnement*

Le déficit de la section de Fonctionnement pour l'année 2019 s'établit à hauteur de **152 866.53 €**.

Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2018, à savoir **223 649.79 €**, l'excédent cumulé s'établit à hauteur de **70 783.26 €**.

↳ *Résultats / Section d'Investissement*

L'excédent de la section d'Investissement pour l'année 2018 s'établit à hauteur de **583.61 €**.

Compte tenu de l'excédent de la section d'Investissement au Compte Administratif 2018, à savoir **5 121.11 €**, l'excédent cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **5 704.72 €**

↳ *Résultats du budget annexe Crèche Coquille de Noye*

Le résultat de l'année 2019 présente un déficit de **152 282.92 €**
(= - 152 866.53 + 583.61)

Le résultat cumulé de clôture présente un excédent de **76 487.98 €**
(= 70 783.26 + 5 704.72)

♦ BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

↳ *Résultats / Section de Fonctionnement*

L'excédent de l'année 2019 de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **12 469.20 €**.

Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2018, à savoir **301 618.85 €, partiellement** affecté à l'investissement pour un montant à savoir **125 000 €**, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **189 088.05 €**.

↳ *Résultats / Section d'Investissement*

Le déficit de la section d'Investissement pour l'année 2019 s'établit à hauteur de **21 808.41 €**. Compte tenu de l'excédent de la section d'Investissement au Compte Administratif 2018, à savoir **85 804.15 €**, l'excédent cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **63 995.74 €**

↳ *Résultats du budget annexe Déchets ménagers*

Le résultat de l'année 2019 présente un déficit de **9 339.21 €**
= (12 469.20 - 21 808.41)

Le résultat cumulé de clôture présente un excédent de **253 083.79 €**
= (189 088.05 + 63 995.74)

♦ ZONE D'HANGEST-en-SANTERRE

↳ *Résultats / Section de Fonctionnement*

L'excédent de la section de Fonctionnement pour l'année 2019 s'établit à hauteur de **18 013.79 €**.

Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2018, à savoir **13 648.73 €, en totalité** affecté à l'investissement, l'excédent cumulé s'établit à hauteur de **18 013.79 €**.

↳ *Résultats / Section d'Investissement*

L'excédent de la section d'Investissement pour l'année 2019 s'établit à hauteur de **6 184.01 €**.

Compte tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2018, à savoir **24 777.05 €**, le déficit cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **18 593.04 €**.

↳ *Résultats du budget annexe de la zone d'Hangest-en-Santerre*

Le résultat de l'année 2019 présente un excédent de **24 197.80 €**.

(= 18 013.79 + 6 184.01)

Le résultat cumulé de clôture présente un déficit de **579.25 €**.

(= 18 013.79 – 18 593.04)

♦ ZONE DE MOREUIL

✧ *Résultats / Section de Fonctionnement*

L'excédent de la section de Fonctionnement pour l'année 2019 s'établit à hauteur de **116 199.98 €**. Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2018, à savoir **112 250.27 €**, en **totalité** affecté à l'investissement, l'excédent cumulé s'établit à hauteur de **11 662.12 €**.

✧ *Résultats / Section d'Investissement*

Le déficit de la section d'Investissement pour l'année 2019 s'établit à hauteur de **104 537.86 €**.

Compte tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2018,

à savoir **111 533.51 €**, le déficit cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **6 995.65 €**

✧ *Résultats du budget de la zone de Moreuil*

Le résultat de l'année 2019 présente un excédent de **116 199.98 €**

(= 11 662.12 + 104 537.86)

Le résultat cumulé de clôture présente un excédent de **4 666.47 €**

(= 11 662.12 – 6 995.65)

♦ BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT

✧ *Résultats / Section de Fonctionnement*

L'excédent de la section de Fonctionnement pour l'année 2019 s'établit à hauteur de **4 447.22 €**.

Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2018, à savoir **38 084.52 €**, **partiellement** affecté à l'investissement pour un montant à savoir **9 922.98 €**, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **32 608.76 €**

✧ *Résultats / Section d'Investissement*

Le déficit de la section d'Investissement pour l'année 2019 s'établit à hauteur de **13 218.49 €**.

Compte tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2018,

à savoir **9 922.98 €**, l'excédent cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **3 295.51 €**.

✧ *Résultats du budget annexe Service Assainissement*

Le résultat de l'année 2019 présente un excédent de **17 665.71 €**

(= 4 447.22 + 13 218.49)

Le résultat cumulé de clôture présente donc un excédent cumulé de **35 904.27 €**

(= 32 608.76 + 3 295.51)

♦ BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE Ailly sur Noye

✧ *Résultats / Section de Fonctionnement*

L'excédent de l'année 2019 de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **139 610.43 €**.

Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2018, à savoir : **158 705.55 €**, **totale**ment affecté à la section d'Investissement, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **139 610.43 €**.

✧ *Résultats / Section d'Investissement*

L'excédent de la section d'Investissement pour l'année 2019 s'établit à hauteur de **879 400.26 €**. Compte tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2018, à savoir **1 024 374.82 €**, le déficit cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **144 974.56 €**

↳ **Résultats du budget annexe ZAC d'Ailly sur Noye**

Le résultat de l'année 2019 présente un excédent de **1 019 010.69 €**
(=139 610.43 + 879 400.26)

Le résultat cumulé de clôture présente un déficit de **5 364.13 €**
(= 139 610.43 - 144 974.56)

Par l'agrégation de l'ensemble des budgets, la CCALN présente un excédent de clôture 2019 de **906 225.93 €** et un résultat de clôture de **1 297 745 04 €**

Ci-joint :

- **Tableaux synthétiques et récapitulatifs des CA 2019**
- **Comptes Administratifs 2019 : Budget principal et Budgets annexes**

M. BLIN indique que le déficit pour le compte administratif du budget général est d'environ 440 000€, il affirme qu'en plus de cette somme, il sera nécessaire de prendre en compte le FNGIR, d'environ 200 000€, soit un déficit de 600 000€. Il demande comment cette somme supplémentaire sera pris en compte. Il regrette l'harmonisation qui a renvoyé des compétences aux communes, sans retour de finances.

M. LAMOTTE, affirme que l'état peu satisfaisant du budget 2019-2020 était connu par tous. Il rappelle que le Cabinet Kopfler a fait la proposition d'une augmentation de la fiscalité. Il conclut que c'est le seul moyen pour rendre un peu d'oxygène à la CCALN.

M. DOVERGNE ajoute que les compétences seront analysées par la Conférence des Maires.

M. LAMOTTE souhaite faire un rappel sur l'origine de la Bonneterie. Il s'agit d'une ancienne usine textile ayant connu des difficultés pendant la crise du textile. Le rachat des bâtiments a donné une bouffée d'oxygène à la société pendant 12 mois, la société a malgré tout fait faillite. Plusieurs projets ont été imaginés, pour le moment aucun n'a pu être concrétisé.

Après en avoir délibéré à la majorité (Contre 1 : M. De Caffarelli, Abstentions 8 : Mmes Rose, Demorsy, MM. Blin, Beaumont, Caron, Depret, Parenty, Louis) **le Conseil Communautaire :**

- Adopte le Compte Administratif 2019 de la CCALN : **Budget principal**, tel qu'il figure en annexe,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 9 : Mme Rose, MM. Blin, Beaumont, De Caffarelli, Caron, Depret, Parenty, Louis, Lescureux) **le Conseil Communautaire :**

- Adopte le Compte Administratif 2019 de la CCALN : **Budget annexe Bonneterie**, tel qu'il figure en annexe,

Après en avoir délibéré à la majorité (Contre 2 : MM. Rigaux, Veront, Abstentions 10 : Mmes Demorsy, Rose, MM. Blin, Boucher, Beaumont, De Caffarelli, Caron, Depret, Parenty, Louis) **le Conseil Communautaire :**

- Adopte le Compte Administratif 2019 de la CCALN : **Budget annexe Complexe sportif et culturel**, tel qu'il figure en annexe,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 7 : Mme Rose, MM. Blin, Beaumont, De Caffarelli, Caron, Parenty, Louis) **le Conseil Communautaire :**

- Adopte le Compte Administratif 2019 de la CCALN : **Budget annexe Luce, Ru Margot, Ru de l'Equipée**, tel qu'il figure en annexe,

Après en avoir délibéré à la majorité (Contre 3 : MM. Boucher, Veront, Marotte, Abstentions 10 : Mme Rose, MM. Blin, Beaumont, De Caffarelli, Caron, Depret, Berthe, Parenty, Louis, Lescureux) **le Conseil Communautaire :**

- Adopte le Compte Administratif 2019 de la CCALN : **Budget annexe Crèche Coquille de Noye**, tel qu'il figure en annexe,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 10 : Mme Rose, MM. Blin, Beaumont, De Caffarelli, Caron, Depret, Berthe, Tourniquet, Parenty, Louis) **le Conseil Communautaire :**

- Adopte le Compte Administratif 2019 de la CCALN : **Budget annexe Déchets ménagers**, tel qu'il figure en annexe,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 11 : Mmes Rose, Prévost, MM. Blin, Beaumont, De Caffarelli, Caron, Depret, Berthe, Tourniquet, Parenty, Louis) **le Conseil Communautaire :**

- Adopte le Compte Administratif 2019 de la CCALN : **Budget annexe - Zone d'Hangest en Santerre**, tel qu'il figure en annexe,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 9 : Mme Rose, MM. Blin, Beaumont, De Caffarelli, Caron, Depret, Tourniquet, Lescureux, Louis) **le Conseil Communautaire :**

- Adopte le Compte Administratif 2019 de la CCALN : **Budget annexe - Zone de Moreuil**, tel qu'il figure en annexe,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 12 : Mme Rose, MM. Blin, Beaumont, De Caffarelli, Caron, Depret, Tourniquet, Lescureux, Parenty, Leroy, Syroki, Louis) **le Conseil Communautaire :**

- Adopte le Compte Administratif 2019 de la CCALN : **Budget annexe SPANC**, tel qu'il figure en annexe,

Après en avoir délibéré à la majorité (Contre 2 : MM. Blin, Véront, Abstentions 12 : Mme Rose, MM. Beaumont, De Caffarelli, Caron, Depret, Dutilleux, Berthe, Viollette, Tourniquet, Lescureux, Parenty, Louis) **le Conseil Communautaire :**

- Adopte le Compte Administratif 2019 de la CCALN : **Budget annexe ZAE d'Ailly sur Noye**, tel qu'il figure en annexe,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec ces décisions.

POINT 4 : AFFECTATION DES RESULTATS 2019 AUX BUDGETS PRIMITIFS 2020

Le vote des comptes administratifs étant clos, M. DOVERGNE rejoint l'assemblée et reprend la présidence.

Une fois les comptes administratifs délibérés, M. LAMOTTE propose d'affecter les résultats 2019 aux budgets primitifs 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 7 : Mme Rose, Mrs Blin, Beaumont, Caron, Depret, Tourniquet, Parenty) **le Conseil Communautaire :**

- Décide d'affecter les résultats 2019 aux Budgets Primitifs 2020 comme suit :

BUDGET GENERAL CCALN

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à + 734 628.93 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à + 249 623.14 €

1068 : 12 347 €

002 : résultat de fonctionnement reporté : + 722 281.93 €,

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : + 249 623.14 €

BUDGET ANNEXE ZONE MOREUIL

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 11 662.12 €,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 6 995.65 €
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 10 495.65 €
002 : résultat de fonctionnement reporté : + 1 166.47 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - 6 995.65€

BUDGET ANNEXE ZONE HANGEST EN SANTERRE

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 18 013.79 €
Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 18 593.04 €
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : + 14 329.25 €
002 : résultat de fonctionnement reporté : + 3 684.54 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - 18 593.04 €

BUDGET ANNEXE LUCE RU DE MARGOT RU DE L'EQUIPEE SOURCES DU BOIS BRULE

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 7 292.97 €
Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : + 5 460 €
1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €
002 : résultat de fonctionnement reporté : + 7 292.97 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : + 5 460 €

BUDGET ANNEXE DE LA BONNETERIE

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 156 921.12 €,
002 : résultat de fonctionnement reporté : + 156 921.12 €

BUDGET ANNEXE COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : 100 329.94 €,
Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 323 710.19 €
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 100 329.94 €
002 : résultat de fonctionnement reporté : 0 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - 323 710.39 €

BUDGET ANNEXE CRECHE COQUILLE DE NOYE

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 70 783.26 €,
Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : + 5 704.72 €
002 : résultat de fonctionnement reporté : + 70 783.26 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : + 5 704.72 €

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à + 189 088.05 €
Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : + 63 995.74 €
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €
002 : résultat de fonctionnement reporté : + 189 088.05 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : + 63 995.74 €

BUDGET ANNEXE SPANC

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 32 608.76 €
Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : + 3 295.51 €
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €
002 : résultat de fonctionnement reporté : + 32 608.76 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : + 3 295.51 €

BUDGET ANNEXE ZAE D'AILLY SUR NOYE

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 139 610.43 €
Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 144 974.56 €
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 139 610.43 €
002 : résultat de fonctionnement reporté : 0 €,
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - 144 974.56 €

- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POINT 5 : BUDGETS PRIMITIFS 2020

M. LAMOTTE présente les budgets primitifs 2020. Il indique la présence des différentes annexes à cette délibération, les documents synthétiques relatifs au :

- BP 2020 Budget principal
- BP 2020 Budget Annexe Zone de Moreuil
- BP 2020 Budget Annexe Zone du Santerre
- BP 2020 Budget Annexe de la Bonneterie
- BP 2020 Budget Annexe SPANC
- BP 2020 Budget Annexe Déchets Ménagers
- BP 2020 Budget Annexe Zone du Val de Noye
- BP 2020 Budget Annexe Complexe Sportif et culturel
- BP 2020 Budget Annexe Petite Enfance
- BP 2020 Budget Annexe Luce, Ru Margot, Ru de l'Equipée

Ci-joint également :

- le tableau des effectifs,
- l'état des subventions et participations,
- les conventions Régie de gestion Office du Tourisme Avre Luce Noye, Régie de gestion d'ALMEO et ADUGA 2020,
- les documents budgétaires conformes à la présentation comptable,

M. BLIN formule le souhait d'une présentation du budget en fusionnant les trois zones d'activité, cette forme avait été suggérée en 2017 par la Chambre régionale des comptes.

M. DOVERGNE affirme que cette présentation pourra venir compléter les éléments déjà présents.

M. SURHOMME rappelle qu'il s'agissait d'une recommandation et non d'une obligation.

M. DOVERGNE indique que plusieurs budgets annexes ont changé d'appellation :

- Zone d'Hangest en Santerre : Zone du Santerre
- ZAE : Zone du Val de Noye
- Crèche Coquille de Noye : Petite Enfance

M. BLIN souhaiterait également que les finances d'ALMEO soient présentées dans un budget annexe.

M. SQUIBAN explique qu'ALMEO relève d'un budget autonome, il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial. La dotation apparaît néanmoins dans le budget primitif de la CCALN. Il précise que les documents concernant la régie autonome d'ALMEO sont communicables.

M. BLIN souhaite avoir des indications concernant la partie investissement du budget principal, notamment sur les recettes du FCTVA. Il demande comment sera comblé le reste à charge de 650 000€.

M. DOVERGNE indique que la réponse sera communiquée après le conseil communautaire.

M. BLIN demande l'estimation financière d'une augmentation de 1% de la fiscalité.

M. LAMOTTE indique que cette potentielle augmentation pourrait être équivalente à environ 300 000 euros à l'époque des quatre taxes.

M. DOVERGNE rappelle la règle de principe pour l'investissement, tant que tous les accords de subventions n'ont pas été reçus, les travaux ne démarrent pas. Par exemple, pour Folleville, 2 actions sont inscrites :

- Concernant la Grange, les subventions accordées sont de 200 000€ (160 000€ par le FNADT & de 40 000€ par le Conseil Départemental de la Somme). Les travaux ont donc pu commencer.
- Concernant la restauration de la Tour, le dossier doit être repris à zéro en raison de l'obsolescence du permis de construire. Un avis de la DRAC et des ABF doivent être sollicités.

M. BLIN complète en affirmant que l'emprunt est adapté en fonction des autres recettes.

M. JUBERT, Maire de la commune d'Hangest-en-Santerre regrette le changement de nom de la zone.

M. LAMOTTE et M. DOVERGNE souhaite remercier Lucie Douchet, DGS, pour l'ensemble du travail sur le budget.

Après avoir unanimement adopté le principe du vote des budgets par nature et par fonction,

Après en avoir délibéré à la majorité (Contre 1 : M. Blin, Abstentions 4 : Mme Rose, MM. Depret, Dutilleux, Jubert) **le Conseil Communautaire :**

- décide de modifier l'intitulé des BA suivants : Zone d'Hangest en Santerre, ZAE, Crèche Coquille de Noye respectivement en Budgets Annexes : Zone du Santerre, Zone du Val de Noye, Petite Enfance,
- vote un Budget Primitif 2020 Budget principal qui s'équilibre en Fonctionnement à hauteur de **10 169 773.20 €** et en Investissement à hauteur de **2 031 332.07 €**
- entérine les pièces annexées au BP 2020 Budget Principal : Etat des subventions et participations et valide les conventions s'y référant avec les régies de gestion de l'Office du Tourisme, d'ALMEO, ADUGA et tableau des effectifs

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 3 : Mme Rose, MM. Blin, Depret) **le Conseil Communautaire :**

- vote un BP 2020 : **Zone de Moreuil** qui s'équilibre à hauteur de **16 549.47 €** en Fonctionnement et **10 495.65 €** en Investissement

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 6 : Mme Rose, MM. Blin, Depret, Jubert, Berthe) **le Conseil Communautaire :**

- vote un BP 2020 : **Zone du Santerre** qui s'équilibre à hauteur de **207 068.54 €** en Fonctionnement et **14 329.25 €** en Investissement

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 5 : Mmes Rose, Prévost MM. Blin, Depret, Berthe) **le Conseil Communautaire :**

- vote un BP 2020 : **Budget annexe de la Bonneterie** qui s'équilibre à hauteur de **156 921.12 €** en Fonctionnement

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 3 : Mme Rose, MM. Blin, Depret) **le Conseil Communautaire :**

- vote un BP 2020 : **Budget annexe Luce, Rue de Margot, Rue de l'Equipée Sources du Bois Brûlé**, qui s'équilibre à hauteur de **7 292.97 €** en Fonctionnement et **6 192.86 €** en Investissement

Après en avoir délibéré à la majorité (Contre 1 : M. Blin, Abstentions 2 : Mme Rose, M. Parenty) **le Conseil Communautaire :**

- vote un BP 2020 **Budget annexe Déchets Ménagers** qui s'équilibre à hauteur de : **2 268 902 €** en Fonctionnement et à hauteur de **296 708 €** en Investissement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 6 : Mme Rose, MM. Depret, Dutilleux, Jubert, Berthe, Parenty) **le Conseil Communautaire :**

- vote un BP 2020 **Budget annexe Zone du Val de Noye** qui s'équilibre à hauteur de : **253 038 € en Fonctionnement et à hauteur de 349 208.74 € en Investissement**,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 6 : Mme Rose,
MM. Blin, Depret, Dutilleux, Jubert, Berthe) **le Conseil Communautaire :**

- vote un BP 2020 **Budget annexe Complexe Sportif** qui s'équilibre à hauteur de **297 818 €** en Fonctionnement et à hauteur de **555 339 €** en d'Investissement

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 6 : Mme Rose, MM. Blin, Lavoine, Depret, Berthe, Szyroki)
le Conseil Communautaire :

- vote un BP 2020 **Budget annexe SPANC** qui s'équilibre à hauteur de **94 020 €** en Fonctionnement et **11 089.68 €** en Investissement

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 9 : Mme Rose,
MM. Blin, Boucher, Depret, Dutilleux, Jubert, Berthe, Parenty, Marotte) **le Conseil Communautaire :**

- vote un BP 2020 **Budget annexe Petite Enfance** qui s'équilibre à hauteur de **1 355 370 €** en Fonctionnement et **104 067 €** en Investissement
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec ces décisions.

POINT 6 : BP 2019 / ETAT DETAILLE DES SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES

Conformément à l'article L 2311-7 du CGCT, il y a lieu de fournir des pièces justificatives en matière de subvention, le cas échéant : une décision de l'assemblée délibérante pour les subventions concernant les Budgets annexes Petite Enfance, Complexe Sportif, Déchets ménagers, Zone de Moreuil, Zone du Santerre, ZAC du Val de Noye.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 3 : MM. Blin, Depret, Lescureux)
le Conseil Communautaire :

- Décide de verser sans condition d'attribution, une subvention de :
 - 300 000 € au Budget annexe Petite Enfance
 - 178 785 € au Budget annexe Complexe Sportif
 - 170 725 € au Budget annexe Déchets Ménagers
 - 15 383 € au Budget annexe Zone de Moreuil
 - 26 584 € au Budget annexe Zone du Santerre
 - 176 820 € au Budget annexe Zone du Val de Noye
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision

POINT 7 : INDEMNITES DE FONCTON DU PRESIDENT, DES VICE PRESIDENTS & DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DELEGUES

M. LAMOTTE explique que lorsque l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation.

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour la CCALN, le Code Général des Collectivités Territoriales fixe :

- l'indemnité maximale de président à 67.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; soit 31 504.15 € (Brut/ an) ou 2 625.35 € (Brut / mois)
- l'indemnité maximale de vice-président à 24.73% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; soit 11 542.20 € (Brut/an) ou 961.85 € (Brut / mois)

Considérant que les Vice-présidents auxquels le Président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

Considérant que le Président peut déléguer une partie de ses fonctions à des conseillers communautaires délégués,

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

L'enveloppe indemnitaire globale est calculée comme suit :

Indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président :

+ Indemnité maximales pour l'exercice des fonctions de vice-présidents :

= 31 504.15 + (11 542.20)*11 = **158 468.35 €**

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstention 1 : Mme Demorsy) le Conseil Communautaire :

- Adopte les indemnités suivantes à compter de la date d'entrée en fonction des élus concernés :

Référence : Indice Brut Terminal

46 672,80 au 30.07.2020

en € Brut		€ Brut annuel	€ Brut mensuel
Taux maxi Président	67,50%	31 504,15	2 625,35
Taux proposé en 2020	48,75%	22 752,99	1 896,08
Taux maxi Vice-Président	24,73%	11 542,20	961,85
Taux proposé en 2020	19,95%	9 311,22	775,94
11 Vice-Présidents		102 423,42	8 535,29
Conseiller communautaire délégué	9,10%	4 247,22	353,94
6 Conseillers communautaires délégués		25 483,35	2 123,61
TOTAL enveloppe indemnitaire MAX 2020		158 468,35	
TOTAL2020		125 176,41	

- Précise que les indemnités suivront l'évolution indiciaire,
- Précise que les dépenses d'indemnités de fonction seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président chargé de l'Administration générale à signer les documents en rapport avec cette décision.

ANNEXE :

FONCTIONS		Taux / IB Terminal (3 889,40 €)	en € BRUT MENSUEL	NOMS
Président		48,75%	1 896,08	Alain DOVERGNE
Vice-Président	19,95%	21,00%	775,94	Alain SURHOMME
Vice-Président	19,95%	21,00%	775,94	Dominique LAMOTTE
Vice-Président	19,95%	21,00%	775,94	Pierre DURAND
Vice-Présidente	19,95%	21,00%	775,94	Julia BERTOUX

Vice-Présidente	19,95%	21,00%	775,94	Anne-Marie PREVOST
Vice-Présidente	19,95%	21,00%	775,94	Sonia DOUAY
Vice-Président	19,95%	21,00%	775,94	Yves COTTARD
Vice-Présidente	19,95%	21,00%	775,94	Marie-Gabrièle RAMON
Vice-Président	19,95%	21,00%	775,94	Francis MOURIER
Vice-Président	19,95%	21,00%	775,94	Michel VANDEVELDE
Vice-Président	19,95%	21,00%	775,94	Rémy HOLLINGUE
Conseiller co. déléguée	9,10%	9,10%	353,94	Christine BOURDELLE
Conseiller co. déléguée	9,10%	9,10%	353,94	Lydie DAMAY
Conseiller co. déléguée	9,10%	9,10%	353,94	Fabienne PERRONNET
Conseiller co. délégué	9,10%	9,10%	353,94	Brice CHANTRELLE
Conseiller co. délégué	9,10%	9,10%	353,94	Philippe MAROTTE
Conseiller co. délégué	9,10%	9,10%	353,94	Jean-Maurice LEROY

M. DOVERGNE indique que l'enveloppe présentée ce soir, est inférieure à celle voté en 2017. Ainsi, l'indemnité du Président a été réduite de 15%, celle des adjoints de 10%.

POINT 8 : ZAC D'AILLY SUR NOYE - VENTE DE TERRAIN

M. SURHOMME, Vice-Président Développement économique, rappelle les différents échanges entre M. Gonzague LEQUEUX, gérant de la société SOMMETEC, installée 9, route de Guyencourt à Ailly sur Noye, la CCALN et Mme Laurence RATAUX Agent développeur économique,

Vu le courrier reçu le 27 juillet 2020 de Gonzague LEQUEUX, portant intention d'achat d'un terrain sur la ZAC du Santerre, formé de la parcelle ZV76,

Vu l'avis domanial n°2018-010V0529, fixant la valeur vénale des parcelles à commercialiser sur la ZAC d'Ailly sur Noye,

Le domaine d'activité : 4322B (Code NAF) : travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation

La parcelle concernée : ZV 76 ,

Le prix : 9 € HT / m²

La surface : 1 615 m²

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Décide de vendre à la SCI LE BELLOY, représentée par Monsieur Gonzague LEQUEUX, 2 place Foch à Dernancourt (80300) un terrain sur la ZAC d'Ailly sur Noye, suivant le projet de division joint, formé par la parcelle ZV 76 pour une surface de 1 615 m²
- Fixe le prix de vente du terrain à 9 € HT / m² (1 615 * 9 = 14 535 € HT)
- Confie la rédaction des actes nécessaires à la vente à Maître CORNU à Ailly sur Noye
- Autorise le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer l'acte de vente,
- Autorise le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer tous documents en rapport avec ces décisions.

M. BLIN interroge les élus sur le devenir de la société FANYSTYLE.

M. SURHOMME rappelle que cette société occupe gracieusement des locaux jusqu'à la fin août. Pour fixer le prix de la location des bâtiments, l'avis des domaines doit avoir été demandé. La société devra à terme choisir entre son bâtiment actuel et le bâtiment occupé à titre gracieux. Proposer un prix inférieur à cette société et pas aux autres serait lui accorder un avantage. Des problèmes de co-propriété peuvent également apparaître, en cas de vente de l'ensemble immobilier.

POINT 9 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – AGENTS DE RESTAURATION

M. DURAND, Vice-Président Administration générale explique que plusieurs services sont proposés aux communes via la mise à disposition de personnel. L'agent doit donner son accord pour être mis à disposition. Son employeur reste la CCALN, sa rémunération est assurée par la CCALN, de même que l'entretien annuel de fin d'année. L'agent ne perd aucun avantage, et garde le même régime indemnitaire. Ce dernier est également placé sous l'autorité fonctionnel du Maire de la commune d'accueil.

Le coût engendré par le personnel intercommunal mis à disposition est remboursé par les communes concernées à partir d'un coût moyen, ainsi que des frais de gestion de 50 centimes par heure et par agent.

En l'espèce, des agents de restauration sont mis à disposition pour les cantines de Rouvrel, de Grivesnes (site de Coullemelle), et du SISCO Avre et Noye (site de Dommartin).

La nouvelle convention est proposée pour trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2020.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 4 : MM. Dutilleux, Berthe, Lescureux, Viollette)
le Conseil Communautaire :**

- Entérine la convention de mise à disposition (en annexe convention – type) de plusieurs agents avec la commune de Rouvrel (RPC), du SISCO Avre et Noye, Grivesnes (cantine RPI) au titre des missions de cantine, à compter du **1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 août 2023**, soit pour une durée de 3 ans,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président chargé de l'Administration générale à signer les conventions, leurs éventuels avenants et les documents en rapport avec l'exécution de la présente décision.

POINT 10 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – AGENTS D'ENTRETIEN

M. DURAND explique que la nouvelle convention est également proposée pour trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2020.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 5 : MM. Dutilleux, Berthe, Lescureux, Parenty, Louis)
le Conseil Communautaire :**

- Entérine la convention de mise à disposition (en annexe) de personnel, avec la commune de Cottenchy (2 agents), La Faloise et Jumel au titre des missions d'agent d'entretien, à compter du **1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 août 2023**, soit pour une durée de 3 ans.
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président chargé de l'Administration générale à signer les conventions, leurs éventuels avenants et les documents en rapport avec l'exécution de la présente décision.

POINT 11 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – SECRETAIRES DE MAIRIE

La même durée de trois ans est proposée pour les conventions portant sur la mise à disposition des secrétaires de mairie.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstentions 6 : Mrs Dutilleux, Jubert, Berthe, Lescureux, Viollette, Parenty)
le Conseil Communautaire :**

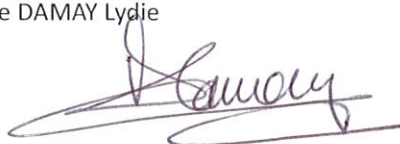
- Entérine la convention de mise à disposition (en annexe : convention-type) d'agents de la CCALN avec la commune d'Aubvillers, Chirmont, Dommartin, Esclainvillers, Flers sur Noye, Folleville, Fouencamps, Fransures, Grivesnes, Hallivillers, La Faloise, Lawarde Mauger L'Hortoy, Mailly Raineval, Quiry le Sec, Rogy, Rouvrel, Rouvrel (RPI Budget Annexe) Sauvillers Mongival, Sourdon, le SISCO de l'Avre, le SIAEP au titre du secrétariat de mairie, à compter du **1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 août 2023**, soit pour une durée de 3 ans.
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Administration générale à signer les conventions, leurs éventuels avenants et les documents en rapport avec l'exécution de la présente décision.

M. DOVERGNE indique que le prochain bureau communautaire aura lieu le jeudi 10 septembre 2020 à 19h.

CLOTURE DE SEANCE A 21h15

La secrétaire de séance,

Mme DAMAY Lydie

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'Lydie Damay', with a long horizontal flourish underneath.